

Prise de position AEE

Le revers de la médaille

De premières estimations, basées sur les chiffres relatifs à la rétribution de l'injection à prix coûtant publiés par l'OFE, montrent que la limite de coûts fixée pour l'année 2030 est déjà atteinte.



Photo : www.solairesuisse.ch

La situation dépasse même les pires craintes, ce qui n'encourage guère l'industrie suisse de photovoltaïque, comme le producteur de ces tuiles Solaire Suisse SA.

Le communiqué de presse de l'OFEN du 18.8.2008 le prouve : la rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC) a très largement dépassé les attentes les plus optimistes – même celle de l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE) – et ceci avant même l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance sur l'énergie qui régit à partir du 01.01.2009 la rétribution de l'injection à prix coûtant du courant produit au moyen d'énergies renouvelables : environ 3500 inscriptions ont été enregistrées au cours des deux premiers jours à partir desquels il était possible de s'enregistrer, à savoir les 1^{er} et 2 mai 2008 et ce nombre a même passé à plus de 5000 à début juin. Parmi ces inscriptions, environ 4000 ne concernent que l'énergie photovoltaïque. Sans craindre d'exagérer, on peut dire de ces chiffres

qu'ils sont sensationnels. Et ce n'est pas tout. Au mois de juin, swissgrid a reçu chaque semaine au moins 30 demandes supplémentaires alors que les appels téléphoniques concernant des demandes de renseignements ne cessent d'affluer auprès de l'AEE et de ses associations affiliées.

Voilà pour les bonnes nouvelles. Et maintenant l'envers de la médaille qui présente une réalité affligeante : la limite fixée par le parlement pour l'an 2030 de 0,6 ct/kWh au maximum pour la rétribution à prix coûtant de l'injection de courant produit par l'énergie solaire et éolienne et par la biomasse est d'ores et déjà atteinte si tous les pro-

« Environ 3000 auteurs de projets n'obtiendront rien du tout »

jets inscrits sont réalisés. Il s'agit d'une estimation réalisée par l'AEE sur la base de puissances moyennes. Il n'y a que dans le domaine de l'énergie hydraulique (jusqu'à 10 MW), qui bénéficie de 50% des moyens, que des projets n'ont été présentés que pour une petite partie des fonds alloués. Les craintes formulées par les représentants des énergies renouvelables se sont donc confirmées bien plus rapidement que prévu : au lieu d'un développement libre et sans frein de la production de courant renouvelable tel que souhaité par la population, conformément au sondage relatif

à la déclaration de courant réalisé par l'OFEN, il n'y aura qu'une vague unique. Une seule manière de l'éviter : retirer la limite !

Dans le secteur de l'énergie photovoltaïque, pour laquelle la limite partielle a été fixée à seulement 5% de la rétribution totale et pour laquelle l'OFE a en outre prévu une conception par étapes annuelles, la situation dépasse même les pires craintes : on ne retiendra que les installations qui sont entrées en service avant le 30.4.2008. A cela viennent encore s'ajouter trois ou quatre des installations les plus grandes. Environ 3000 auteurs de projets n'obtiendront donc rien du tout, parmi eux de nombreux agriculteurs et propriétaires immobiliers qui voulaient s'engager personnellement en faveur de l'approvisionnement énergétique.

Texte : Arthur Wellinger, directeur AEE

Ouverture en direction de l'économie

« L'AEE doit devenir le premier et unique point de contact pour le sujet des énergies renouvelables dans son ensemble et ce pour toute la scène énergétique en Suisse » : Voilà l'objectif que s'est fixé l'assemblée générale de l'AEE fin août. Les raisons en sont la réorganisation de l'agence et le plus large soutien de l'économie recherché par l'AEE. Un groupe de travail, constitué par les membres du comité et conseillé par le bureau de communication, est en charge du processus de réorganisation. Il soumettra d'ici la fin de l'année des propositions concrètes. La « nouvelle » AEE veut bâtir son avenir sur les acquis. Elle mise donc sur la continuité pour le travail politique. Isabelle Chevalley et Arthur Wellinger continueront de s'engager au parlement en faveur d'un approvisionnement durable en énergie.